



## Garantie Assurances Vie en cas de faillite Banque Suisse

Par **kisepa**, le **03/10/2022** à **15:23**

Bonjour,

Mon épouse et moi avons investi 5 000 € via notre contrat d'assurance vie sur un "produit structuré" dont l'émetteur est "Credit Suisse AG".

A ce jour circulent dans les médias financiers une information suivant laquelle le CREDIT SUISSE serait au bord de la faillite. D'où mes questions :

- 1/ Le Crédit Suisse AG est-il bien le CREDIT SUISSE qui se trouverait dans la tempête ?
- 2/ La probabilité d'une faillite du CREDIT SUISSE est-elle à court terme probable ?
- 3/ En cas de faillite du CREDIT SUISSE, nos fonds sont-ils perdus ?
- 4/ N'existe-t-il pas en cas de faillite d'un établissement financier une garantie de 70 000 € par personne et par Compagnie d'assurance ? (Nous avons souscrit notre assurance vie via un "assureur" en ligne ?)
- 5/ Cette garantie est-elle valable pour le Credit Suisse AG ?

Merci de vos réponses

Par **Chaber**, le **12/10/2022** à **20:11**

bonjour

[quote]

N'existe-t-il pas en cas de faillite d'un établissement financier une garantie de 70 000 € par personne et par Compagnie d'assurance ? (Nous avons souscrit notre assurance vie via un "assureur" en ligne)

[/quote]

Pour la France oui, mais cet assureur est régi par le code valable en Suisse que j'ignore.

Rapprochez vous de votre' courtier